

L'intervention sociojudiciaire en contexte de protection de la jeunesse : points de vue de parents

Annie Lambert, Ph. D., École de travail social, Université de Sherbrooke
annie.lambert@usherbrooke.ca

RÉSUMÉ :

Chaque année, au Québec, de nombreuses familles se retrouvent au centre d'interventions de protection qui visent à assurer la sécurité et le développement des enfants et des jeunes. Or, malgré les multiples recherches sur le sujet, on ne connaît que très peu le point de vue des parents par rapport aux interventions reçues. Il s'agit d'une situation paradoxale, puisqu'ils sont au cœur des pratiques. Que savons-nous de la réalité des parents? Que savons-nous de leurs représentations des interventions? Que savons-nous des effets de ces interventions dans leur vie? Trois questions phares qui ont guidé le projet de recherche à l'origine de cet article. À partir de nos travaux d'analyse, nous souhaitons mettre en lumière quatre constats majeurs exprimés par les parents rencontrés qui permettent d'éclairer l'aspect sociojudiciaire des interventions en protection de la jeunesse. Ainsi, à la suite de la présentation des différentes composantes du projet de recherche, ces quatre constats seront présentés et discutés : l'importance de l'aspect humain, le décalage entre la trajectoire de vie et la trajectoire de services, la posture professionnelle et enfin le travail de collaboration et les rapports de pouvoir. Nous discuterons ensuite de l'hypothèse d'un déficit de reconnaissance de la réalité et des savoirs des parents au cœur du processus d'intervention, avant de conclure sur la pertinence de cette reconnaissance dans une perspective d'amélioration des pratiques d'intervention.

51

MOTS-CLÉS :

Protection de la jeunesse, intervention sociojudiciaire, contexte d'autorité, savoirs des parents, reconnaissance

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la situation des enfants est préoccupante au Québec en ce qui a trait à leur protection. En effet, le nombre de signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a connu un bond de 15, 8 % au cours des dernières années, passant de 91 191 signalements reçus en 2016 à 105 644 signalements en 2019 (Gouvernement du Québec, 2019). Environ 40 % de ces situations familiales ont été prises en charge par un processus d'intervention visant à protéger les enfants de diverses problématiques (Gouvernement du Québec, 2019).

Dans son plan d'action 2015-2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente d'ailleurs l'amélioration du soutien aux familles en situation de négligence comme l'une de ses priorités, et ce, dans la perspective de diminuer le taux de prise en charge par la DPJ (Gouvernement du Québec, 2015), tout en insistant sur l'importance d'un système centré sur les usagers et adapté

à leurs besoins. Dans les derniers mois, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2019), instaurée à la suite du décès tragique d'une fillette à Granby, a mis en relief les difficultés actuelles du système de santé et de services sociaux à répondre aux besoins des familles en situation de vulnérabilité. Les recommandations préliminaires de la Commission ciblent entre autres l'importance de rejoindre les familles en difficulté et d'améliorer les services afin de mieux les soutenir.

Pour mettre en contexte ces orientations, il faut rappeler que les interventions en protection de la jeunesse se déploient dans un contexte sociojudiciaire qui présente de multiples défis liés à l'exercice de l'intervention sociale (Bourgeault, 2003). Conjuguant cadre légal et préoccupations psychosociales, ces interventions en contexte d'autorité peuvent susciter chez les professionnels¹ doute, incertitude et adversité (Pouliot, Turcotte et Monette, 2009; Steinhauer, 1996; Trottier et Racine, 1992), compte tenu du contexte de vulnérabilité et du haut niveau de détresse sociale des familles rencontrées (Bédard, 2002), mais également au regard des conséquences importantes de leurs interventions (retrait d'enfants de leur milieu familial, processus judiciaire d'adoption, suspension des contacts parents-enfants, etc.).

Afin de mieux comprendre cette pratique professionnelle et les enjeux qui en découlent, nous avons mené un projet de recherche s'intéressant aux trajectoires de services en protection de la jeunesse à partir du point de vue des parents qui les reçoivent². Nous nous sommes interrogés sur la réalité de ces parents, mais surtout sur leurs représentations des interventions de protection à leur égard ainsi qu'aux effets de ces dernières dans leur vie.

Ainsi, le présent article propose d'éclairer le contexte sociojudiciaire des interventions en protection de la jeunesse à partir des résultats de notre projet. Nous expliquerons tout d'abord les différentes composantes de la recherche. Par la suite, nous insisterons sur quatre principaux constats permettant un éclairage sur l'aspect sociojudiciaire de la pratique à partir des représentations des parents : l'importance de l'aspect humain, le décalage entre la trajectoire de vie et la trajectoire de services, la posture professionnelle ainsi que le travail de collaboration et les rapports de pouvoir. Nous discuterons ensuite de l'hypothèse d'un déficit de reconnaissance des réalités et des savoirs des parents dans le contexte de la protection de la jeunesse, avant de conclure en abordant la contribution possible des connaissances issues des représentations des parents sur l'amélioration des pratiques.

1. Une recherche sur les interventions en protection de la jeunesse basée sur le point de vue des parents

1.1 Problématique

La pratique de protection de la jeunesse est un champ qui occupe une large place au cœur des interventions en travail social. De nombreux enfants ainsi que leur famille se retrouvent au centre d'interventions de protection qui visent à assurer la sécurité et le développement des enfants (Gouvernement du Québec, 2019). Négligence, abus physique, abus sexuel ou trouble

1 Nous avons choisi d'utiliser le terme « professionnels » pour rendre compte de la diversité des acteurs impliqués dans les interventions en protection de la jeunesse, au regard de leur discipline respective, de leur statut et de leur niveau de diplomation.

2 Nous remercions les Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) pour le financement du projet « Trajectoires des familles recevant des services de la protection de la jeunesse : rencontre entre les savoirs professionnels et les savoirs expérientiels » (Lambert, 2016-2018).

de comportement sont des problématiques que vivent plusieurs enfants et qui méritent une préoccupation sociale majeure compte tenu de leurs conséquences importantes (Gouvernement du Québec, 2007). Les professionnels appelés à côtoyer les familles en difficulté le font dans un contexte de grande complexité puisqu'ils doivent prendre des décisions lourdes de sens qui ont un impact considérable sur la trajectoire de vie des enfants et de leur famille. Leurs interventions demandent rigueur et doigté et se réalisent dans un contexte sociojudiciaire souvent empreint d'adversité en raison du caractère non volontaire des services qui sont offerts : la plupart du temps, les familles n'ont pas demandé à ce que la protection de la jeunesse intervienne dans leur vie.

En ce sens, les interventions en contexte de protection de la jeunesse se réalisent en contexte d'autorité. Selon Veillette (1991), la relation d'aide en contexte d'autorité a pour objet le fonctionnement social des individus et des familles en interaction avec leur environnement dans l'application de mesures visant la normalisation des comportements et des attitudes prédéfinies socialement. Le contexte légal qui chapeaute les interventions sous-tend un certain pouvoir de contrainte (Bédard, 2002).

Ce cadre d'intervention amène les professionnels dans des zones délicates où ils doivent tenter de concilier les besoins et points de vue des différents acteurs en jeu, tels que les différents membres de la famille en difficulté, les professionnels (intervenants et avocats), les juges, l'organisation et l'État.

Or, malgré les multiples recherches portant sur le sujet de la protection de la jeunesse au cours des dernières années, on en connaît peu sur le point de vue des parents sur les trajectoires d'intervention en protection de la jeunesse. Il s'agit d'une situation paradoxale, puisqu'ils sont au cœur des interventions. De Montigny et Lacharité (2012) ainsi que Laurin, René, Dallaire et al. (2008) se sont bien intéressés aux représentations des familles impliquées dans les interventions. Mais généralement, la voix des familles est interpellée dans des études sur la satisfaction de la clientèle (Brousseau, 2009; Conseil québécois d'agrément, 2005; Dionne, 2006), sur des étapes de l'intervention (Brousseau, 2007) ou le processus d'intervention (Robert, 2010), ou encore sur les aspects relationnels entre les parents et les intervenants (Lacharité et Gagnier, 2009; Labonté, 2010; Lemay, 2007).

53

Les représentations des parents touchés par des interventions de protection sont rarement vues comme des savoirs expérientiels déclencheurs de nouvelles connaissances sur la pratique. Pourtant, les dernières modifications de la *Loi sur la protection de la jeunesse* au Québec insistent sur la collaboration et la participation des familles dans le déploiement des interventions de protection (Gouvernement du Québec, 2007). De même, plusieurs courants en travail social, que l'on pense aux approches d'*empowerment* (Lacharité et Gagnier, 2009; Le Bossé, Bilodeau et Vandette, 2006; Ninacs, 2008) ou de co-construction (Lemay, 2013; Mongeau, Asselin et Roy, 2013), recentrent les professionnels sur l'intérêt des personnes et le respect de leur rythme et de leur volonté. Il apparaît ainsi pertinent de se pencher sur les représentations de parents comme acteurs clés pouvant éclairer les enjeux et défis de la pratique de protection.

1.2 Objectifs de recherche et assises théoriques

Quelles sont les représentations des parents sur les interventions en protection de la jeunesse? Cette question a guidé l'élaboration de ce projet ayant comme visée de mieux comprendre les interventions de protection de la jeunesse à partir du point de vue des parents. Pour ce faire, les objectifs étaient de : 1) documenter les représentations des parents sur les trajectoires d'intervention (ce qu'ils en pensent et comment ils les voient); 2) dégager des savoirs expérientiels à partir de l'analyse des discours des parents (ce qu'ils en savent); 3) comparer les savoirs expérientiels issus des discours des parents aux savoirs professionnels issus des discours des professionnels (Lambert, 2013).

Afin de répondre à ces objectifs, le cadre conceptuel du projet s'est principalement appuyé sur le concept de reconnaissance du savoir expérientiel (Morrissette, 2013; Racine, 2000). Comme le propose Mensy (1996), la reconnaissance des savoirs des parents amène à produire de nouveaux savoirs et ainsi à construire de nouveaux discours sur la pratique. Appuyé sur ce concept et campé dans une épistémologie constructiviste selon laquelle il n'y a pas qu'une seule vérité, mais des clés d'interprétation (Watzlawick, 1988), le présent projet visait ainsi à mieux comprendre un champ de l'intervention sociale.

1.3 Méthodologie

De nature qualitative, le projet cherchait à comprendre autrement avec les parents, et non à partir de ceux-ci, afin d'accéder à leur savoir expérientiel et d'approfondir la connaissance de la complexité de leur situation (Groulx, 1998). Une posture compréhensive et analytique était donc adoptée.

Pour procéder à la collecte de données, des entretiens individuels de type narratif (Berteau, 2006) ont été réalisés afin d'appréhender et de refléter la réalité et la vérité des acteurs (McIntyre, 2008). Cette méthode offre un accès privilégié à l'expérience des participants et au sens que ces derniers donnent aux situations à partir de leur propre perspective (Poupart, Groulx, Mayer et al., 1997). Dans le même esprit qu'une « improvisation réglée » (Bourdieu, 1980), les entretiens ont d'abord misé sur la création d'un espace suffisamment grand pour inciter les parents à se raconter et, ainsi, remonter le parcours d'intervention vécu et cibler les trajectoires. La perspective des parents a donc été appréhendée selon l'importance que ceux-ci accordent à certains éléments plutôt qu'à d'autres, et cela a encouragé les confidences sur leurs expériences et leurs points de vue (Demazière et Dubar, 1997).

54

Dans cet esprit, 44 entretiens individuels ont été réalisés. Les parents rencontrés avaient tous reçu des interventions en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) au cours des cinq dernières années. Une lettre d'invitation à participer au projet leur a été acheminée par l'entremise de l'établissement de santé et services sociaux auquel ils étaient rattachés, et ce, en toute confidentialité. Les parents intéressés ont par la suite contacté l'auxiliaire de recherche pour prendre entente pour la réalisation de l'entretien individuel. Les critères suivants ont été mis de l'avant pour effectuer le recrutement des participants : avoir été ou être dans un parcours d'intervention depuis plus d'une année, ne pas se trouver à l'étape de l'évaluation (première étape du processus d'intervention, où la présence de chercheurs serait néfaste), ne pas se retrouver dans une situation de trouble de comportement des enfants (pour la plupart de ces situations, ce sont les parents qui signalent leurs enfants, donc qui demandent les services) et ne pas être en processus de plainte envers le centre jeunesse (pour éviter à la base un regard biaisé sur les interventions). Les rencontres de 90 à 120 minutes se sont principalement déroulées au domicile des participants et ont été enregistrées en format audio afin de faciliter une retranscription rigoureuse. Pour brosser un bref portrait des participants, plus de 60 % étaient de sexe féminin et plus de la moitié des parents étaient âgés entre 30 et 39 ans. Le revenu annuel se situait sous la barre des 20 000 \$ pour 70 % d'entre eux, et plus de la moitié vivaient avec moins de 10 000 \$ annuellement. Finalement, pour 94 % d'entre eux, les interventions étaient non volontaires.

Afin de se rapprocher de l'expérience vécue par les parents et d'ainsi avoir accès à leurs représentations sur les interventions de protection, nous nous sommes inspirés d'outils cliniques d'intervention afin de développer des outils méthodologiques adaptés : 1) le génogramme, un schéma permettant de se représenter visuellement l'environnement familial de la personne et de situer, au moyen d'une légende, la qualité des relations qui unissent les individus; 2) la ligne du temps, une façon de construire, de manière visuelle et sur un horizon temporel, la trajectoire d'intervention de

protection auprès des parents; 3) le jeu des images, une série d'images fournies aux parents pour les aider à concrétiser leurs représentations (concept abstrait) des professionnels ou des interventions de protection.

À travers toute la collecte de données, les parents ont été considérés comme des « acteurs compétents » :

« l'acteur est compétent en ce qu'il a une connaissance de l'intérieur de la situation : la réponse qu'il apporte est ajustée à la position qu'il tient dans la situation [...] et aux différentes contraintes qui définissent le contexte dans lequel s'incarne la situation et avec lesquelles il a à composer pour agir. » (Desgagné, 2007 : 4)

Ainsi, l'utilisation des outils méthodologiques développés s'est inscrite dans une visée de co-construction avec les parents, et ce, dans un processus inductif tout au cours de la démarche. Ces outils ont soutenu le discours des parents tout au long de l'entretien permettant un récit chronologique des trajectoires d'intervention vécues.

1.4 Analyse des données

Une analyse de discours a été réalisée en utilisant la transcription intégrale des entretiens ainsi que les notes d'entretiens. Les axes d'analyse développés par Van der Maren (2010) ont été utilisés. Il s'agit d'une analyse en trois temps : 1) analyse horizontale : dégager les éléments pertinents et éclairants de chacun des discours; 2) analyse verticale : dégager des points de convergence et de divergence, des points d'ancrage ou des tournants entre les discours; 3) analyse transversale : mettre en lumière les « noyaux de sens » (Bardin, 2007), dégager des espaces communs et faire ressortir l'universalité dans la singularité (Rockens, 2013). Ainsi, chaque retranscription d'entretien a été analysée individuellement et ensuite en comparaison avec les autres pour permettre la construction d'arbres conceptuels permettant d'éclairer les objectifs de la recherche.

55

2. Résultats : penser les interventions sociojudiciaires en protection de la jeunesse du point de vue des parents

Des résultats de nos analyses, nous souhaitons présenter et discuter ici quatre constats issus des propos des participants qui éclairent plus particulièrement les enjeux relatifs à l'aspect sociojudiciaire de la pratique de protection de la jeunesse : 1) l'aspect humain; 2) le décalage entre la trajectoire de vie et la trajectoire de services; 3) la posture professionnelle; 4) le travail de collaboration et les rapports de pouvoir. Ainsi, nous souhaitons mettre en lumière les enjeux découlant des réflexions des parents qui amènent à explorer les conditions favorables à la mise en place des interventions qui combinent les volets psychosocial et judiciaire.

2.1 « Ils oublient l'aspect humain »

Bien que le contexte sociojudiciaire rattaché aux interventions en protection de la jeunesse soulève plusieurs défis, l'essence même du travail des professionnels qui y sont impliqués relève des principes associés à la relation d'aide. Protéger un enfant, c'est également accompagner sa famille dans l'amélioration de ses conditions de vie et vers un changement qui pourra permettre à l'enfant de trouver réponse à ses besoins. La relation, dans la relation d'aide, semble une évidence. Il apparaît impossible d'imaginer quelque intervention que ce soit sans un minimum de relation entre les professionnels et les parents. Qu'il soit appelé alliance thérapeutique, relation de confiance, lien de

confiance ou relation interpersonnelle, ce jeu relationnel prend place dans tout accompagnement auprès des personnes. La centralité de la dimension relationnelle dans la création de l'alliance avec la personne accompagnée constitue une évidence pour le travail social (Morin et Lambert, 2017), et plus largement pour toute discipline reliée à la relation d'aide. Comme l'indique Bouchereau, « une action professionnelle, aussi appropriée soit-elle, ne saurait se déployer et toucher son but sans le tissage d'une relation » (Bouchereau, 2013 : 31). Or, nous observons que le cadre juridique dans lequel se retrouvent les familles ciblées par les interventions de protection amène les parents à mettre en doute l'existence de cet aspect humain, par ailleurs essentiel à leur avis :

Ça aurait tellement changé des affaires s'il avait été, j'veux dire... plus humain, plus délicat, là. Que je me sente moins... c'est comme si j'étais un meuble à tasser, comme s'il se foutait de nous autres. (parent n° 24)

Pour les parents rencontrés, l'aspect humain fait principalement référence à l'attitude, au savoir-être des professionnels qu'ils ont rencontrés. Plongés dans un contexte d'intervention où ils ont l'impression de devoir se défendre, ils souhaitent pouvoir s'appuyer sur un minimum de confiance entre eux et les professionnels, une confiance qui ultimement influencera leur propre attitude et leur propre volonté de collaborer. Questionnés sur ce qui semble à leurs yeux le professionnel idéal, la majorité des participants ont soulevé des caractéristiques telles que l'écoute, la proximité, la transparence, l'ouverture, la compréhension ou encore l'empathie. Des habiletés inhérentes à tout travail de relation d'aide qui, selon les parents, peuvent parfois disparaître au profit de technicalités et de processus qui peuvent les refroidir ou les confronter. De fait, ils ont souvent l'impression de ne pas être écoutés, entendus et compris.

Ce sentiment de compréhension, ou plutôt d'incompréhension, est très exacerbé chez les parents rencontrés. Il découle de l'attitude des professionnels, mais également de leur capacité à se mettre dans la peau de l'autre pour bien les comprendre, et ainsi évaluer la situation en fonction des réels besoins de la famille :

C'est important de se mettre dans les situations que les gens vivent... Parce que chaque personne vit une vie différente. C'est vraiment de prendre la place de la personne, et pas juste prendre une photo à un moment X. (parent n° 9)

Les parents expriment avoir besoin de sentir que les professionnels, malgré leur mandat de protection, soient sensibles à leur réalité, souvent empreinte de plusieurs zones de vulnérabilité.

Les protocoles à suivre, la structure et les règles perçus par les parents dans les interventions de protection auprès de leurs enfants les amènent à évoquer une impression de robotisation des interventions, même si le discours émis par les professionnels prétend les aider :

On dirait qu'ils ont tous le même vocabulaire! Ils ont tous lu le même livre là : « On comprend ça. On est là pour t'aider. » Moi j'dis : « Lâche ton livre pis parle-moi! Parle-moi là! Soyons humains! Lâche ton booking là! (parent n° 5)

Ainsi, nous constatons un écart entre la parole du professionnel et son attitude telle que perçue par les parents. Selon eux, cette attitude discrédite les interventions qui sont mises de l'avant, ce qui amène les parents à accorder moins de valeur aux interventions.

Dans le même ordre d'idées, les parents jugent que le caractère officiel de certaines interventions en contexte de protection, telles que les entrevues au bureau, le passage au tribunal, les supervisions ou les surveillances, freine le développement d'une relation avec les professionnels. Ils appellent en ce sens à des attitudes plus ouvertes, à de la souplesse et à de la créativité quant aux manières de

réaliser les interventions. Plusieurs parents mentionnent que les professionnels ne semblent pas conscients de l'influence du cadre de l'intervention sur l'intervention elle-même. Pour plusieurs, ce cadre « déshumanise le processus », comme a pu également le constater Dumbriil (2006) dans ses recherches au regard de la déshumanisation des pratiques.

2.2 « Ils ne voient pas que je ne suis pas rendue là »

Pour l'ensemble des parents rencontrés, l'arrivée de la protection de la jeunesse dans leur vie a l'effet d'une bombe. Tout se bouscule et le sentiment de trahison est fort : de leur point de vue, quelqu'un les juge comme de mauvais parents et a fait un signalement « contre » eux. Le bouleversement déclenché par l'arrivée des professionnels de la protection de la jeunesse dans la vie des parents provoque en ce sens un sentiment d'oppression :

Le plus difficile... c'est qu'ils débarquent ici raide comme... comme les premiers temps comme une fourmi que tu essaies d'écraser ou une araignée que tu essaies d'écraser. C'est de même que je me suis sentie quand ils sont débarqués chez nous... (parent n° 56)

Les propos des parents nous amènent à constater que cette impression semble avoir sur eux un impact considérable dans leur mise en action, provoquant un sentiment de peur à l'égard du système :

Des fois, dans nos questions, c'est pour... Ils nous laissent, ils nous laissent dans une espèce de... surtout au début quand tu as peur, tu es effrayée. Je sais pas là si tous les parents sont comme ça, j'imagine... [...] j'avais besoin de me faire rassurer [...]. (parent n° 28)

L'analyse des discours des parents laisse en fait transparaître un décalage entre leur réalité de vie et les prescriptions découlant du processus d'intervention, un décalage entre leur trajectoire de vie et la trajectoire sociojudiciaire. Pressés entre autres par le temps et les délais, les parents ont l'impression que les professionnels occultent leurs conditions de vie et leurs besoins au profit des impératifs judiciaires. Les parents jugent ainsi que pour les professionnels, c'est la loi qui semble primer, alors qu'ils auraient besoin de temps, ne serait-ce que pour absorber le choc. Ils expriment ressentir que leurs besoins sont relégués au second plan au profit des exigences administratives et judiciaires auxquelles ils doivent se conformer : « Il faut que l'on rentre dans le moule... Faut tous qu'on rentre dans le moule maintenant » (parent n° 54).

En ce sens, nos analyses permettent de relever que les priorités d'action des professionnels ne s'avèrent pas toujours en concordance avec le moment où les besoins des parents sont exprimés. Distinguant entre ce qui appartient à l'organisation et ce qui relève du travail des professionnels, une participante confiera : « c'est le délai, comme je te dis, c'est le fonctionnement qui est, comme, qui n'est pas adéquat » (parent n° 30).

Ce manque de temps, qui semble inhérent à la structure et à l'organisation du travail des professionnels en protection de la jeunesse, conduit les parents à exprimer un sentiment de pression qui peut parfois être contre-productif et qui provoque du découragement chez eux : pourquoi se battre si de toute manière le temps manque pour permettre aux changements de s'opérer? « Tsé, ils ne m'ont pas laissé de chance là » (parent n° 21), nous dira une participante, préoccupée par le peu d'espace ressenti en cours d'intervention pour qu'elle puisse améliorer sa situation.

2.3 « Ils seront toujours plus forts que nous »

L'un des enjeux importants soulevés par les parents au regard de l'intervention sociojudiciaire en protection de la jeunesse se rapporte aux postures adoptées par les professionnels et à la conception de leur rôle professionnel dans un contexte qui les amène à rechercher un certain équilibre entre l'aide et le contrôle. Le discours des parents reflète cette dualité entre agent de contrôle et agent de changement.

Bien que l'évolution des pratiques en protection de la jeunesse conduise à des philosophies d'intervention de plus en plus participatives et centrées sur les familles (Pouliot, Turcotte et Monette, 2009 : 27), nos analyses font ressortir le fait qu'une tendance paternaliste semble toujours présente, engendrant l'adoption d'une posture d'expertise, la position de « celui qui sait », ce qui fait dire aux parents que les professionnels de la protection de la jeunesse seront toujours « plus forts qu'eux ». Terrisse et Larose (2002) soulignent que les changements que l'on remarque dans le discours des intervenants sont loin d'être toujours observés dans les faits, car les nouvelles philosophies d'intervention auprès des familles en difficulté se heurtent à des attitudes profondément enracinées chez les professionnels et les parents. Les premiers ont souvent la conviction d'être les détenteurs quasi exclusifs du savoir, alors que les parents sont habitués à maintenir à leur égard une relation de dépendance plutôt qu'à établir un partenariat sur une base égalitaire.

Dans la mesure où les professionnels sont amenés à faire la démonstration clinique et légale des besoins de protection des enfants, les parents rapportent une tendance à signaler davantage les aspects négatifs, ce qui ne « fonctionne pas » ou ce qui n'est « pas normal », plutôt que ce qui se passe bien.

58

Du point de vue des parents, cela augmente le sentiment de jugement et d'oppression provoqué par la position d'expertise adoptée par les professionnels. Ceux-ci deviennent des « policiers », des « surveillants », et les parents ont l'impression de devoir suivre toutes leurs recommandations : « Bien souvent, oui, on dirait qu'il faut quasiment qu'on leur dise ce qu'ils veulent entendre » (parent n° 54). « Non, c'est ça, il faut que tu leur dises ce qu'ils veulent entendre, va jamais les contredire. S'ils disent blanc tu dis blanc, s'ils disent noir tu dis noir » (parent n° 49). Comme l'ont soulevé Pouliot, Turcotte et Monette (2009), les parents comprennent alors qu'ils n'ont qu'à se plier à ce que l'on considère nécessaire pour qu'ils puissent devenir des parents « socialement acceptables ».

Évidemment, cela peut contribuer à l'impression d'un décalage de pouvoir vécue par les parents. Comme le soulève Dumbril (2006), une telle posture ravive chez les parents l'idée que les professionnels en protection de la jeunesse sont plus puissants qu'eux et qu'ils ont la possibilité d'imposer leur point de vue, même si les parents ne considèrent pas les options proposées comme répondant à leurs besoins. Ces derniers restent aux prises avec l'impression d'être jugés, sans que l'on ait réellement pris le temps de les comprendre, comme l'exprime ce parent :

On se sent comme de la marde. Parce que le discours n'arrête pas là : « Si t'avais vraiment voulu tes enfants, t'aurais arrêté de consommer, t'aurais pensé à tes enfants avant la bouteille. T'aurais fait ci, t'aurais fait ça. » Là, ils te démolissent... [...] C'est là que je dis qu'au lieu de voir la maladie ils devraient regarder ce qui a fait que j'étais rendue là ou mon historique familial. [...] J'ai pas eu une belle belle vie. Faque je ne peux pas... je donne ce que je peux à mes enfants. Pas ce que je veux là, ce que je peux. Mais ça, ils n'ont pas tenu compte de ça. Eux autres, ils ont tenu compte que j'étais une ivrogne pis que je buvais [...]. Mon image de toxicomane était déjà là. Mais le pourquoi, ils n'ont jamais été le voir. C'était trop facile. (parent n° 5)

Pour les parents, les professionnels ont le « dernier mot » dans un contexte où ils ont l'impression que c'est « la loi du plus fort ». Et le plus fort, à leurs yeux, c'est le professionnel. « On est tout le temps, tout le temps, tout le temps en train de s'obstiner avec eux autres. On n'a jamais le dernier mot, ça a l'air » (parent n° 6). Les parents dénoncent le caractère limité de l'espace de parole qui leur est offert, comme l'illustrent les citations suivantes : « Je n'ai pas bien, bien grand mot à dire quand ils prennent une décision, disons » (parent n° 39). Ou encore : « On dirait que je n'ai pas de voix pour parler et me défendre, là » (parent n° 3).

Nous observons que cette perception influe sur le sentiment de pouvoir (ou de non-pouvoir) que ressentent les parents au sein des interventions de protection. Elle génère ainsi, comme l'indique Dumbril (2006), la possibilité d'un sentiment de peur et d'impuissance chez les parents, qui se traduit dans ces propos : « [...] c'est tout le temps pas mal la DPJ qui gagne. Pis peu importe si ce qu'ils écrivent c'est vrai ou pas vrai, c'est eux qui écrivent donc c'est considéré comme vrai, faque... » (parent n° 38).

2.4 « Ils devraient travailler avec nous »

Comme le soutiennent De Montigny et Lacharité (2013) :

« Lorsque les intervenants adoptent des principes d'empowerment, ils perçoivent les parents qu'ils côtoient plus positivement et réussissent à mettre en place des pratiques professionnelles collaboratives auprès des parents de jeunes enfants en contexte de vulnérabilité. » (: 58)

Or, lorsque les professionnels adoptent plutôt une posture d'expertise, la collaboration semble, selon les parents rencontrés, plus difficile à établir, même s'ils la considèrent comme primordiale : « Mais l'important, c'est vraiment ça, c'est l'équipe qui doit se créer avec l'intervenant et la personne qui est traitée. Pis même là, c'est difficile, là » (parent n° 9).

Le contexte des interventions en protection de la jeunesse apparaît confrontant et difficile pour les parents. Travailler ensemble est un défi qui, à leurs yeux, est continu. Les parents indiquent être souvent sur leurs gardes et avoir de la difficulté à faire confiance. Leurs discours nous amènent à relever que le climat de suspicion qui règne en raison du cadre légal et de l'asymétrie des pouvoirs entre les professionnels et les parents rend ardu le travail collaboratif. Il y a plus de 30 ans, Lewis (Lewis, 1984, cité dans Simard et Turcotte, 1992) avait déjà soulevé les paradoxes de la collaboration en contexte non volontaire en déterminant trois types de collaboration de la part des parents :

« [...] la coopération illusoire de la personne qui s'efforce de satisfaire aux exigences de l'intervenante, la passivité impuissante de celle qui se laisse totalement prendre en charge et l'opposition agressive, qui se caractérise par un refus de se plier aux demandes de l'intervenante » (: 80-81).

Dans le cadre de notre recherche, les parents nous ont manifesté leur désir de collaboration, mais en précisant que le contexte contraignant n'était pas propice à cette collaboration : nous comprenons que, pour eux, une pratique déshumanisée (les parents diront inhumaine), où le professionnel adopte une posture d'expertise, engendre un débalancement du pouvoir peu favorable au développement d'une collaboration efficace entre professionnel et parent.

Dans une certaine mesure, les parents nous ont illustré le passage de la prise en charge à la prise en compte (Karsz, 2010). Prendre en compte et reconnaître les parents dans toute leur réalité semble la prémisse à tout travail de collaboration. Comme l'entend Sellenet (2008) :

« Pour travailler avec les parents, il faut renoncer à vouloir trop vite le bien d'autrui, il faut ne pas considérer qu'ils ont des problèmes à résoudre, mais qu'ils viennent travailler des questions, qu'on va chercher avec eux des voies possibles, mais que les voies trouvées seront les leurs, pas forcément les nôtres » (: 20-21).

Or, comme le soulèvent Pouliot, Turcotte et Monette (2009), le maintien de pratiques axées sur les déficits et inscrites dans des dynamiques d'opposition, telles qu'observées en protection de la jeunesse, est-il compatible avec la reconnaissance des compétences des familles? « Elle m'a laissé une chance, je lui ai laissé une chance... ça s'est construit », soulève une participante (parent n° 15). Ainsi, la marge de manœuvre nécessaire à l'élaboration de la collaboration semble possible dans la mesure où les professionnels comme les parents s'ouvrent à celle-ci et se reconnaissent mutuellement. Pourtant, nos analyses permettent de constater que la reconnaissance des parents ne va pas de soi.

3. La reconnaissance du point de vue des parents dans le processus d'intervention sociojudiciaire en protection de la jeunesse

Le contexte sociojudiciaire de la pratique en protection de la jeunesse révèle des paradoxes entre les notions d'aide et de contrôle. Ce cadre d'intervention a longtemps été perçu comme incompatible avec l'exercice de la relation d'aide et les valeurs de base du travail social : autodétermination, respect de la personne, croyance au changement, justice sociale. De fait, les professionnels peuvent se sentir tiraillés entre leur désir d'aider et leur réalité de contrainte. Pourtant, pour Bédard, il n'y a pas d'intervention sociale sans exercice de l'autorité (Bédard, 2002). Ce dernier prétend que « l'autorité reste indissociable de la relation de confiance. Elle ne s'oppose à l'alliance thérapeutique que si elle est abusive ou tordue » (Bédard, 2002 : 155).

Cela dit, la présence d'autorité, même envisagée comme inhérente à toute relation d'aide, n'en provoque pas moins des résistances chez les familles et peut générer un sentiment d'intrusion important. Bien entendu, comme le soutient Leblanc (2010) :

« Traditionnellement, il est entendu, voire attendu, que c'est le professionnel qui a le pouvoir de la définition du problème et qui formule les solutions. Il est celui qui décide des sujets de discussion ainsi que du moment et de la façon dont ils seront discutés. Le professionnel décide également de la façon, du lieu et du moment où seront rendus les services. [...] En corollaire, le rôle attendu du client est plutôt passif. Il délègue sa responsabilité avec confiance et suit les directives de l'intervenant en cherchant peu à comprendre. Il collabore. Comme on le voit, dans un tel contexte, la collaboration, contrairement à son sens premier, ne fonctionne que dans une direction : du client vers l'expert. » (: 6)

Tous les constats et enjeux que nous avons précédemment soulevés sont intimement liés et influencés par ce contexte d'autorité et par le caractère sociojudiciaire des interventions en protection de la jeunesse. Les décisions y sont souvent imposées.

Or, les analyses menées dans le cadre de notre projet de recherche nous permettent de comprendre que ce n'est pas tant les décisions de protection qui ont été prises pour les enfants qui posent problème aux yeux des parents³, mais la manière dont le processus sociojudiciaire s'est

3 Il est à noter que 40 parents sur 44 ont affirmé que s'ils avaient été à la place du professionnel dans leur propre situation, ils auraient pris les mêmes décisions.

déroulé. Le cadre judiciaire encadrant les interventions psychosociales de protection influence particulièrement les liens qui seront établis entre les professionnels et les parents.

Ainsi, au-delà des éléments que nous avons précédemment mis en lumière, un fort enjeu de reconnaissance est ressorti de nos résultats de recherche, élément transversal de nos analyses. Cela s'inscrit dans la même veine que les constats de Sécher (2006), qui affirme que :

« En plus d'avoir le sentiment d'être "ignorés" et/ou "évités", les parents enquêtés ont l'impression d'être exclus du processus décisionnel qui organise la vie de leur enfant [...] et déplorent de ne pas pouvoir prendre part aux échanges. De manière générale, ils estiment être peu informés de leurs droits par l'institution et donc ne pas pouvoir exercer ceux-ci dans leur intégralité [...]. Au final, les parents estiment que la protection de la jeunesse, en tant qu'institution, contribue à les réifier. Dans ce contexte, ils ont à la fois le sentiment d'être infériorisés et marginalisés, mis au ban du placement de leur(s) propre(s) enfant(s). Ne voyant pas de possibilités d'échange, de négociation, voire de confrontation avec les professionnels, certains sont conduits à ne plus s'exprimer, à taire leur point de vue face aux agents de la protection de la jeunesse [...] » (: 46-47).

Ainsi, cette impression d'être incapable de participer pleinement au processus, de ne pas y être reconnu à sa juste valeur, semble un défi d'envergure pour les parents rencontrés. « J'ai comme été oubliée dans le processus... » (parent n° 4), nous confiera une participante, image frappante d'une impression de transparence au regard des décisions prises par d'autres, pour ses enfants.

C'est ainsi qu'un « déficit de reconnaissance » (Sécher, 2008) semble pouvoir être affirmé au regard de nos résultats de recherche. Déjà documenté dans la littérature, ce déficit est relatif au manque de reconnaissance des propos et des savoirs des parents, mais aussi de leur prise en compte à travers le processus d'intervention. D'un côté, nous observons le besoin de reconnaissance des parents à travers le processus sociojudiciaire, associé à la confiance, au pouvoir sur sa situation, à l'estime de soi, au besoin de s'exprimer et à l'impression d'être compris par les professionnels. De l'autre côté, nous constatons des freins à l'exercice de la reconnaissance qui s'inscrivent dans les traditions paternalistes toujours en arrière-plan des interventions réalisées, dans la posture d'expertise des professionnels et le décalage de pouvoir.

Ainsi, nous constatons que, happés par l'arrivée de la protection de la jeunesse dans leur vie et envahis par le sentiment d'être opprimés par le système, les parents bénéficieraient d'espaces de reconnaissance leur permettant de s'estimer à travers le processus d'intervention, mais également de situer des zones positives auxquelles s'accrocher. Au-delà des décisions qui peuvent être prises, la reconnaissance de leur réalité et de leur souffrance semble, de leur point de vue, un enjeu auquel il est primordial de s'attarder. Or, cela suppose une nouvelle alliance entre professionnels et parents et un rééquilibrage de l'autorité et du pouvoir (Sellenet, 2008).

CONCLUSION

Le contexte d'autorité inhérent à l'intervention sociojudiciaire en protection de la jeunesse pose certains défis en matière de relation et de collaboration entre les parents et les professionnels, compte tenu du caractère contraignant du cadre d'intervention sociojudiciaire. Bien qu'il ne s'agisse pas du filon directeur de notre texte, il ne faudrait pas par ailleurs occulter les conditions d'exercice complexes des professionnels qui œuvrent en protection de l'enfance, lesquelles ont été bien exposées par les travaux de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2019).

Un enjeu important d'un tel contexte réside donc dans la conciliation entre le social et le judiciaire. Est-il possible de combiner le volet d'accompagnement social, relié au bien-être des personnes, au volet judiciaire, qui encadre davantage la protection des personnes? Y a-t-il, comme le prétendent Bradt et Bouverne-De Bie (2009), un passage du bien-être à la justice et, en ce sens, le bien-être est-il occulté? Est-il pertinent d'affirmer, comme Chauvenet, Gorgeon, Mouhanna et al. (2001), que nous vivons un contexte où les intervenants sont devenus des exécutants de la loi, des administrateurs de la justice au détriment de la relation d'aide inhérente au travail social? On peut se demander, à l'instar de Simard et Turcotte (1992), si les modèles d'intervention qui prévalent en contexte d'autorité fournissent un cadre propice à la conciliation de l'aide psychosociale et du contrôle légal.

Que vivent les parents ciblés par la protection de la jeunesse dans un tel contexte et comment est-il possible d'apprendre de leur expérience pour améliorer les pratiques? La dualité des aspects clinique et légal inhérente au contexte d'intervention imprègne chacun des constats présentés dans cet article. D'abord, les aspects juridiques et légaux influencent la mise en relation entre professionnels et parents, entre autres en raison du caractère parfois officiel et protocolaire des interventions. Ensuite, un décalage se manifeste entre la réalité et les besoins exprimés par les parents et les impératifs reliés au processus d'intervention et aux délais qui y sont associés. Aussi, la posture d'expertise à laquelle se sentent confrontés les parents découle également du pouvoir légal associé aux interventions de protection de la jeunesse, ce qui contribue à déséquilibrer les relations de pouvoir. Finalement, la mise en place d'une collaboration professionnels/parents est aussi mise à défi. Le caractère non volontaire de plusieurs situations d'intervention dirige plus naturellement vers une prise en charge qu'une prise en compte, ce qui est moins favorable à la mise en place d'un processus collaboratif.

Les réflexions que nous avons soumises s'appuient sur les propos de parents qui expriment leurs représentations face à leurs expériences d'intervention en protection de la jeunesse. Pour revoir et améliorer les pratiques actuelles, l'une des clés réside dans la reconnaissance de la valeur de ces propos.

Plusieurs courants en travail social valorisent la participation des personnes et la reconnaissance de leurs savoirs et de nombreuses orientations organisationnelles et cliniques favorisent leur participation. Or, dans sa forme actuelle, le contexte sociojudiciaire en protection de la jeunesse permet-il vraiment l'implication des parents et leur participation? Reconnaît-on leurs savoirs et y accorde-t-on de la valeur?

Les représentations des parents éclairent leurs perspectives par rapport au processus sociojudiciaire, mais aussi les changements que pourraient apporter les professionnels pour favoriser un ancrage plus optimal des parents dans la trajectoire d'intervention. Comme l'indiquait une participante : « [...] tout l'univers a le droit d'évoluer, tout le monde peut être mieux que ce qu'ils sont... » (parent n° 9). Encore faut-il, toutefois, que le processus dans lequel les parents s'inscrivent favorise l'ouverture et le changement.

ABSTRACT:

Every year, many Québec families find themselves at the centre of protective interventions that seek to ensure the safety and development of children and young people. However, despite extensive research on the subject, very little is known about the parents' point of view regarding the interventions received. This is a paradoxical situation, since they are at the heart of these practices. What do we know about the reality of parents? What do we know of their representations of the interventions? What do we know about the effects of these interventions on their lives? These are the three key questions that

guided the research project supporting this article. Based on our analytical work, we wish to highlight four major findings identified by the parents with whom we met and which shed light on the socio-legal aspects of youth protection interventions. Thus, following the presentation of the various components of the research project, the four findings will be presented and discussed: the importance of the human aspect, the discrepancy between the life trajectory and the service trajectory, the professional posture and finally, collaborative work and power relations. We will then discuss the hypothesis of a lack of recognition of the reality and knowledge of parents at the heart of the intervention process before concluding with the relevance of this recognition for the purpose of improving intervention practices.

KEYWORDS:

Children and youth protection, socio-judicial intervention, authority, experiential knowledge, recognition

RÉFÉRENCES

- Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu*, Paris : PUF.
- Bédard, J. (2002). *Famille en détresse sociale*, Sillery : Anne Sigier.
- Berteau, D. (2006). *Le récit de vie, l'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Collin.
- Bouchereau, X. (2012). *Les non-dits du travail social. Pratiques, polémiques, éthique*, Toulouse : Érès.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit.
- Bourgeault, G. (2003). « Si la vie ne va jamais sans risque... jalons pour une éthique de l'intervention sociale et de la protection », *Intervention*, n° 119, 6-14.
- Bradt, L. et M. Bouverne-De Bie (2009). « Social Work and the Shift from "Welfare" to "Justice" », *British Journal of Social Work*, vol. 39, n° 1, 113-127.
- Brousseau, M. (2012). « Interventions et programme en contexte de négligence : évolution et défis de l'intervention auprès des familles », *Enfances, Familles, Générations*, n° 16, 95-112.
- Chauvenet, A., Gorgeon, C., Mouhanna, C. et F. Orlic (2001). « Entre social et judiciaire : quelle place pour le travail social de milieu ouvert? », *Archives de politique criminelle*, vol. 1, n° 23, 71-91.
- Demazière, D. et C. Dubar (1997). *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris : Nathan.
- Desgagné, S. (2007). « Le défi de coproduction de « savoir » en recherche collaborative : 89-124, dans M. Anadón (sous la dir.), *La recherche participative : multiples regards*, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Dionne, M. (2006). *La satisfaction des usagers aux Centres jeunesse Chaudières-Appalaches Lévis*, Les Centres jeunesse Chaudières-Appalaches, Québec.
- Dumbril, G. C. (2006). « Parental experience of child protective intervention: A qualitative study », *Child Abuse & Neglect*, vol. 30, n° 1, 27-37.
- Gouvernement du Québec (2019). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux*, Québec.
- Gouvernement du Québec (2015). *Planification stratégique 2015-2020*, Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Gouvernement du Québec (2009). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux*, Québec.
- Gouvernement du Québec (2007). *Loi sur la protection de la jeunesse*, Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Groulx, H.-L. (1998) « Sens et usage de la recherche qualitative au Québec » : 7-49, dans J. Poupart, H.-L. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière et A. Pires. *La recherche qualitative : diversité des champs des pratiques au Québec*, Montréal : Gaëtan Morin.
- Karsz, S. (2010). *Pourquoi le travail social?*, Paris : Dunod.
- Labonté, M.-H. (2010). *La protection de la jeunesse vue par des parents réfugiés. La famille au cœur de la protection de la jeunesse*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Lacharité, C. et J. P. Gagnier (2009). *Comprendre les familles pour mieux intervenir. Repères conceptuels et stratégies d'action*, Montréal : Gaëtan Morin.

- Lambert, A. (2013). *La gestion des risques en protection de l'enfance. Logiques d'action et quête de sens*, Québec : PUQ.
- Laurin, I., René, J.-J., Dallaire, N., Ouellet, F., Devault, A. et G. Turcotte (2008). *Qu'en pensons-nous? Des groupes de parents s'expriment : une démarche de recherche participative visant à favoriser une prise de parole de parents et de citoyens, en appui aux services de périnatalité et de petite enfance (SIPPE)*, Montréal : Direction de la santé publique.
- Leblanc, C. (2010). *La mobilisation au changement dans un contexte d'intervention sous contrainte en protection de la jeunesse : enjeux, pièges et outils*, Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Le Bossé, Y., Bilodeau, A. et L. Vandette (2006) « Les savoirs d'expérience : un outil d'affranchissement potentiel au service du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités? », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 32, n° 1, 183-204.
- Lemay, L. (2013) « Pratiques évaluatives et structuration du rapport parent-intervenant dans le champ du travail social en contexte de protection de la jeunesse : enjeux, défis et repères d'action » : 313-338, dans E. Harper et H. Dorvil (sous la dir.). *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*, Québec : PUQ.
- Mcintyre, A. (2008). *Participatory Action Research*, Los Angeles : Sage Publications.
- Mensy, A. (1996) « Sciences sociales et usages des savoirs par les "gens ordinaires" », *Anthropologie et société*, vol. 20, n° 1, 187-198.
- Mongeau S., Asselin, P. et L. Roy (2013) « L'intervention clinique avec les familles et les proches en travail social : pour une prise en compte de la complexité – prise deux » : 191-222, dans E. Harper et H. Dorvil (sous la dir.), *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*, Québec : PUQ.
- Montigny de, F. et C. Lacharité (2013). « Perceptions des professionnels de leurs pratiques auprès des parents de jeunes enfants », *Enfances, familles, générations*, n° 16, 53-73.
- Morin, P. et A. Lambert (2017). « L'apport du savoir expérientiel des personnes usagères au sein de la formation en travail social », *Intervention*, n° 145, 21-30.
- Morrisette, J. (2013). « Recherche action et recherche collaborative : quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 2, 35-49.
- Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Paris : Presses de l'Université de France, coll. « Travail social ».
- Poupart, J., Groulx, L.-H., Deslauriers, J.-P., Laperrière, A., Mayer, R. et A.-P. Pires (1997). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaëtan Morin éditeur.
- Pouliot, E., Turcotte, D. et M. L. Monette (2009). « La transformation des pratiques sociales auprès des familles en difficulté : du "paternalisme" à une approche centrée sur les forces et les compétences », *Service social*, vol. 55, n° 1, 17-30.
- Racine, G. (2000). « La construction de savoirs d'expérience chez les intervenantes d'organismes communautaires pour femmes sans-abri : un processus participatif, collectif et non planifié », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 1, 69-84.
- Robert, D. (2012). *Point de vue des parents sur leur expérience avec la personne autorisée lors d'une évaluation/orientation en protection de la jeunesse*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- Rockens, N. (2013) « Du singulier à l'universel dans la recherche qualitative en science de l'éducation : l'exemple des récits de vie », *Recherches qualitatives*, coll. hors série « Les Actes », n° 15, 365-380.
- Sécher, R. (2008). « Qui sont les parents en déficit de reconnaissance sociale? » : 245-256, dans D. Coum (sous la dir.), *Que veut dire être parent aujourd'hui?*, Paris : ERES.
- Sellenet, C. (2008). « Coopération, coéducation entre parents et professionnels de la protection de la jeunesse », *Vie sociale*, vol. 2, n° 2, 15-30.
- Simard, J. et D. Turcotte (1992). « La thérapie orientée vers la solution. Un modèle applicable à l'intervention en contexte d'autorité », *Service social*, vol. 41, n° 3, 77-93.
- Steinhauer, P. D. (1996). *Le moindre mal*, Montréal : PUM.
- Terrisse, B. et F. Larose (2002). « L'intervention socio-éducative précoce auprès de la famille », dans les actes du colloque *Difficulté d'apprendre, difficulté d'enseigner*, Luxembourg, Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.
- Trottier, G. et S. Racine (1992) « L'intervention en contexte d'autorité », *Service social*, vol. 41, n° 3, 2-24.
- Van der Maren, J.-M. (2010). « Méthodologie de l'entrevue », document de formation, Université de Montréal.
- Watzlawick, P. (1988). *L'invention de la réalité. Contribution au constructivisme*, Paris : Le Seuil.